

Les lampes qui se recyclent

Collecte et recyclage des lampes usagées



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !

Les lampes qui se recyclent



Lampes fluo-compactes



Lampe à LED



Tube fluorescent



**Lampe sodium
haute pression**

Que faire de vos lampes usagées ?

Les lampes qui se recyclent portent toutes le symbole "poubelle barrée" ci-contre, signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

- **Déposez vos lampes en déchèterie** en les confiant au gardien.
- **Déposez vos lampes en magasin** dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).
- **Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet malampe.org pour connaître les points de collecte les plus proches.**



Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes collectées auprès des déchèteries et magasins sont prises en charge par **Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France**. Ces opérations sont financées par l'**éco-contribution**, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

- Le verre (88%) est la matière recyclable la plus importante. Il constitue l'essentiel du poids des lampes. Le verre des tubes fluorescents usagés permet de fabriquer des tubes fluorescents neufs. Le verre des lampes usagées permet de fabriquer des abrasifs, des isolants pour le bâtiment...
- Les métaux (5%) comme le fer, l'aluminium, le cuivre composant notamment les contacts et culots de lampes sont réutilisés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.
- Les plastiques (4%) ne sont pas recyclés à ce jour. Les volumes en jeu sont insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Ils font souvent l'objet d'une valorisation énergétique (production d'énergie) par incinération.
- Les poudres fluorescentes (3%) recouvrant l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes basse consommation sont recyclées pour en extraire les terres rares qui les composent.
- Le mercure (0,005%), présent en infime quantité, est contenu dans les poudres fluorescentes. Il est isolé pour être stocké de façon hermétique dans un lieu de stockage spécifique (CSDU).

Pour en savoir plus sur le recyclage des lampes, rdv sur le site malampe.org.



Le service Environnement

📍 15 rue des Malifestes
44190 Clisson

☎ 02 40 57 57 80

📞 Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

[Envoyer un message](#)

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Bousay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



www.clissonsevremaine.fr